

ASSEMBLEE GENERALE de L'AAPPMA DE L'INFERNET CADIERE du 25 Janvier 2025

Le Président déclare l'Assemblée générale ouverte et remercie pour leur présence les invités, Madame Gladys BESSON Administratrice de la Fédération de Pêche des Bouches du Rhône, Messieurs Jean Louis BERIDON et Jean Louis BOLEA Administrateur et Vice-Président de la Fédération de Pêche des Bouches du Rhône, Jean Claude MONDOLONI 1er Adjoint au Maire de VITROLLES, Daniel AMAR Adjoint au Maire de VITROLLES, Pierre TONARELLI Adjoint au Maire des PENNES MIRABEAU, Jean François BERTUCAT Adjoint au Maire de SAINT VICTORET, Alain ZIEBEL Secrétaire Général de la Fédération de Pêche des Bouches du Rhône, Laurent PEONAS Trésorier adjoint de la Fédération de Pêche des Bouches du Rhône et Président de l'AAPPMA de SAINT CHAMAS ainsi que tous les pêcheurs présents.

Il adresse également ses remerciements à tous les membres du Bureau, du Conseil d'Administration, du Comité de Soutien, aux Gardes particuliers et aux Bénévoles pour toutes les actions qu'ils ont menées tout au long de l'année 2024 au sein de l'Association.

Il remercie aussi tous les partenaires qui soutiennent financièrement l'AAPPMA et participent à ses actions tout au long de l'année, toutes les Municipalités, le Conseil Départemental 13 ainsi que tous les Sponsors.

Le Secrétaire présente le bilan moral 2024 qui sera adressé ensuite à Monsieur le Préfet ainsi que le prévisionnel 2025.

Le Président répond à quelques questions posées en salle notamment sur l'accès sur la partie réserve du lac de la Tuilière des bateaux amorceurs dont se servent les pêcheurs à la carpe.

Le Vice-Président présente la modification ci-dessous concernant une partie de l'article 2 du Règlement intérieur :

« Durant le quinquennat, durée des baux et en cas de vacance, pour être candidat à un poste d'administrateur, il faut être membre actif, détenir la carte de l'Association depuis au moins deux ans et être membre du Comité de soutien depuis au moins un an, ci-dessous défini à l'Article 3 du présent règlement »

Le texte précédent prévoyait 2 ans.

Il est procédé au vote du bilan moral 2024 qui est **adopté à l'unanimité**.

Le Trésorier présente le bilan financier de l'année 2024 ainsi qu'un état des ventes de cartes de pêche.

Aucune question n'étant posée en salle, il est procédé au vote du bilan financier 2024 qui est **adopté à l'unanimité**.

Le Président présente le prévisionnel des activités 2025.

Aucune question n'étant posée en salle, il est procédé au vote du prévisionnel des activités 2025 qui est **adopté à l'unanimité**.

Le Président procède ensuite à la présentation du budget prévisionnel des recettes et dépenses pour l'année 2025

Il informe les pêcheurs sur l'augmentation de la carte de pêche pour la saison 2025 et en explique la raison principale qui est l'augmentation du coût d'achat du poisson, par exemple 1€ par kilo en ce qui concerne la truite fario.

Après avoir répondu à toutes les questions posées en salle, il est procédé au vote du budget prévisionnel des recettes et dépenses 2025 qui est **adopté à l'unanimité**.

Le Président donne la parole aux invités.

Monsieur Jean Louis BERIDON salue tous les participants et présente au nom de la Fédération Départementale de pêche 13 une bonne année 2025. Il félicite le Président, les administrateurs et toute l'équipe des bénévoles du travail accompli tout au long de l'année. Au nom de la Fédération il remercie toutes les personnes qui ont œuvré pendant toutes ces années à ce que L'AAPPMA de L'Infernet Cadière est devenue aujourd'hui, l'une des premières AAPPMA de la région. Il remercie également pour leur soutien que cela soit financier ou autre toutes les Mairies, le Conseil Départemental, l'Agence de l'eau, la Fédération Nationale de pêche en France. Il présente en quelques chiffres la Fédération départementale et aborde l'ensemble des manifestations fédérales prévues pour l'année 2025.

Monsieur Jean Louis BOLEA salue tous les participants, félicite l'AAPPMA pour le travail effectué et la remercie car les membres de son équipe répondent toujours présents pour être en appui des actions fédérales. Il évoque également le renouvellement d'une grande partie de la garderie fédérale.

Le Président ajoute que celle-ci va être équipée de gilet pare balles afin d'assurer au maximum la sécurité de chacun de ses membres.

Monsieur Jean Claude MONDOLONI souhaite une bonne année 2025 aux personnes présentes. Il assiste toujours avec un immense plaisir à l'assemblée générale des pêcheurs. Il évoque le problème financier rencontré par les municipalités du fait des décisions prises par le gouvernement sur la baisse des dotations accordées aux collectivités territoriales. Néanmoins il ajoute que la municipalité de VITROLLES essaiera de préserver les associations. Il remercie son Président, le Conseil d'administration, le Comité de soutien pour tout le travail effectué et notamment en faveur de l'environnement. Il félicite aussi L'AAPPMA pour toutes ses actions développées en faveur des jeunes. Il indique qu'ils sont la pêche de demain. Il rappelle qu'en plus de la subvention versée par la Mairie de Vitrolles, celle-ci met également à disposition un local pour lequel elle est intervenue en maintenance cette année et l'assistance du personnel municipal et autres services à la demande. Il ajoute que l'AAPPMA de l'Infernet Cadière fait partie des plus grosses associations de la commune et qu'elle est un incontournable. Il indique que la municipalité de VITROLLES continuera à être à ses côtés.

Monsieur Daniel AMAR présente ses vœux pour l'année 2025 aux personnes présentes. Il indique que la commune de VITROLLES sait ce qu'elle doit à L'AAPPMA pour la conservation du patrimoine halieutique. Il félicite l'association pour son dynamisme pour sa gestion financière et soutient toutes les actions menées. Il évoque également les difficultés financières des communes, conséquences des baisses des dotations gouvernementales. Il indique qu'il y aura sans doute un effort collectif à faire mais que la commune continuera à appuyer et soutenir L'AAPPMA.

Monsieur Jean François BERTUCAT présente les vœux pour l'année 2025 et transmet toutes les félicitations à L'AAPPMA au nom du Maire de SAINT VICTORET. Il indique que SAINT VICTORET organise le 4 février 2025 une étape du Tour cycliste de Provence et que tout le monde y est le bienvenu.

Monsieur Pierre TONARELLI souhaite une bonne année 2025. Il félicite également l'AAPPMA, la remercie pour la participation de ses bénévoles pour les opérations scolaires

et l'assure du soutien du service des sports de la Municipalité des PENNES MIRABEAU. Il précise que la commune des PENNES MIRABEAU maintiendra le même montant de subvention attribué en 2024 à L'AAPPMA pour l'année 2025.

Le Président rappelle que l'ensemble du tissu associatif de la pêche en eau douce reçoit l'agrément de la Préfecture. Il remercie encore l'ensemble des Adjointes et des Conseillers des municipalités qui apportent leur soutien à l'AAPPMA et sont présentes tout au long de l'année à ses côtés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président, Monsieur Luc ROSSI déclare l'Assemblée générale ordinaire close.

Le Président

Luc ROSSI

Le Secrétaire

Marcel MURAINÉ